A l'extrémité supérieure de gauche, il portera les armes de l'empire dans un champ carré, qui prendra les deux cinquièmes de la largeur du pavillon.

Les armes de l'empire représenteront sur un fond d'or (jaune) une aigle noire à deux têtes, à la langue rouge, au bec d'or (jaune) et les serres ouvertes.

b) Chaque navire de guerre allemand qui ne porte pas le pavillon d'amiral ou la cornette de commodore, laissera flotter au grand mât une bandeirole, qui sera rouge et représentera à l'extrémité supérieure, dans un champ d'or (jaune), l'aigle de l'empire, comme il est décrit plus haut.

I II. Pour le pavillon marchand :

a) Le pavillon marchand allemand se compose de trois bandes horizontales d'égale largeur, noire, rouge, jaune, comme le pavillon de guerre, avec la différence toutefois qu'il ne porte pas les armes de l'empire.

b) Ce pavillon sera adopté comme pavillon national par tous les navires marchands allemands sans distinction. On ne devra pas y admettre les couleurs ou autres signes caractéristiques des états particuliers. Toutefois les navires allemands pourront porter à côté du pavillon allemand le pavillon de leur état particulier ou un pavillon local. L'assemblée nationale se réserve de rendre des dispositions ultérieures sur la dimension des pavillons, sur les différences à établir entre les pavillons à porter par les divers commandans en chef, ainsi que sur l'emploi d'autres pavillons pour les pilotes-côtiers et pour les douanes, pour exemple.

La présente loi sera mise à exécution par le pouvoir central provisoire.

M. le ministre de Schmerling prend ensuite la parole pour faire une communication à l'assemblée:

Messieurs, dit-il, il y a précisément huit jours que j'ai eu l'honneur de vous faire des communications au sujet de Schleswig; déjà alors j'ai donné à entendre que les négociations n'amèneraient aucun résultat satisfaisant. D'après un rapport adressé par le général en chef des armées combinées, ce dernier a effectivement rompu les négociations, et les hostilités ont recommencé le 4. Quiconque a suivi attentivement les efforts faits dans le but d'obtenir la paix, sera obligé de reconnaître que l'Allemagne a fait tout ce qui dépendait d'elle, autant que cela était compatible avec son honneur, pour arranger pacifiquement cette affaire. Toutefois la patience a son terme et l'Allemagne est forcée de recommencer la guerre. La raison principale pour laquelle les Danois ont repoussé les conditions proposées par le général Wrangel, c'est que la ratification du traité était réservée au vicaire de l'empire. Ce refus a vivement indigné le général de Wrangel. Le ministère reconnaît complètement quel préjudice cette guerre cause à certaines parties de l'Allemagne. Le ministre de l'empire pour le département de la guerre vous dira les mesures militaires que nous allons prendre.

L'armée du général de Wrangel doit être portée à un effectif qui mettra cet état de choses promptement la guerre, si la question doit être résolue par les armes. Je ne désespère pas encore que ces mesures décideront le Danemark à accepter des conditions plus convenables.

Permettez-moi, messieurs, de vous rappeler les services, déjà réunis dans cette guerre par une partie de l'Allemagne, par l'armée prussienne, quels sacrifices ont faits les provinces de la Baltique et avec quel dévouement elles les supportent. La guerre sera continuée par les troupes de l'empire et aux frais de l'empire. Je ne doute point, fort très prochainement des propositions à ce sujet. On n'oubliera pas non plus ceux qui se sont distingués dans cette guerre. Concourez avec nous à ce que l'enthousiasme se maintienne et que chacun soit prêt à faire les sacrifices nécessaires. (Adhésion.)

M. le ministre de Pernstorff: La conclusion de la guerre est inévitable. Le ministère est d'avis qu'il faut envoyer des renforts au général de Wrangel pour que la guerre soit terminée le plus tôt possible et fournir à toutes les armées allemandes l'occasion de prendre part à la première guerre fédérale pour prouver à l'ennemi que les différentes tribus germaniques sont unies par les liens de la concorde. Il y a péril en la demeure. Aussi malgré l'absence du vicaire de l'empire, et bien que les relations d'affaires avec les différens gouvernemens ne soient pas encore définitivement réglées, le ministre de l'empire pour le département de la guerre s'est mis en rapport avec les ministres de la guerre des états particuliers, pour que les renforts exigés par le général Wrangel soient mobilisés et transportés sur le théâtre de la guerre par les bateaux à vapeur et les chemins de fer. Dans peu de temps, des troupes autrichiennes, ainsi que des troupes des 7e, 8e et 9e corps d'armée fédéraux, opéreront avec les braves compagnons d'armes qui combattent depuis plusieurs mois, et prouveront aux Danois qu'on ne se moque pas impunément de l'Allemagne unie. (Nombreuses marques d'adhésion.)

S. S. lord Cowley, ambassadeur extraordinaire de S. M. britannique près le pouvoir central, est arrivé à Francfort le 2 août et descendu à l'Hôtel-de-Russie.

Le 3 août, les principales rues de Francfort avaient pris un air de fête, les maisons étaient décorées de drapeaux aux couleurs allemandes et de guirlandes de fleurs, et une foule immense circulait dans les rues. Il s'agissait de préparer une réception solennelle à l'archiduc vicaire de l'empire, à son épouse et à leur fils, le jeune comte de Méran.

Les augustes voyageurs ayant pris la route d'Aschaffenburg, devaient passer par le faubourg Sachsenhausen. Dès 5 heures de l'après-midi, les jeunes dames de ce faubourg, en robes blanches, les cheveux entrélacés de couronnes de chêne, la poitrine ornée de nœuds de rubans noir, rouge et or, et un bouquet à la main, attendaient impatiemment, rangées sur une longue file, l'arrivée de l'archiduc et de sa famille.

La voiture s'avança alors lentement à travers la foule immense dans les rues ornées de guirlandes de fleurs. Indépendamment du corps de musique d'Oberrad, le corps des chasseurs de Sachsenhausen précédait la voiture de l'archiduc, qui traversa le pont et les principales rues de la ville aux acclamations et aux cris de joie incessans d'une innombrable multitude. Arrivés sur la Zeil et devant l'Hôtel-de-Russie, où une illumination avait été improvisée, les illustres voyageurs furent accueillis ici, comme à Sachsenhausen, par les mêmes démonstrations de joie et les mêmes félicitations de la part des jeunes dames. Il était 9 heures et demie quand l'archiduc Jean, Mme la baronne de Brandhof et le jeune comte de Méran entrèrent dans l'hôtel. « Je vous ai promis d'amener ce que j'ai de plus cher au monde, ma femme et non enfant; les voici! » furent les premières paroles par lesquelles l'archiduc vicaire exprima ses remercîmens pour la réception qui lui avait été faite. Etant venu ensuite sur le balcon, il dit à la foule immense réunie devant l'hôtel: « Je vous remercie, mes chers Francfortois, en mon nom et en celui de ma femme; je ne puis en dire davantage, tant je suis ému. » Ces paroles simples et cordiales furent accueillies avec des transports d'enthousiasme. La foule ne se dispersa qu'à une heure très avancée de la nuit.

PRUSSE.

Plusieurs démonstrations ont eu lieu en Prusse, dans un sens contraire à l'union germanique. Un envoyé a été expédié à l'archiduc Jean pour lui annoncer formellement que l'armée prussienne refusait de lui prêter obéissance en sa qualité de vicaire général de l'Empire d'Allemagne.

Dans l'Assemblée constituante, séance du 28 juillet, M. d'Auerswald, président du conseil des ministres, a fait la déclaration suivante:

Il a été porté hier à la connaissance publique que les négociations relatives à un armistice entre le généralissime des troupes allemandes dans le Schleswig et le généralissime danois ont été sans résultat. Je crois nécessaire d'ajouter que la non-réussite de nos efforts dans une affaire qui a été de notre part l'objet d'une incessante sollicitude, n'a pas détruit l'espoir d'atteindre dans une époque non éloignée au but désiré. Tout ce qu'il a été possible de faire à ce regard a été fait immédiatement. L'état de la question ne permet pas de vous faire aujourd'hui des communications ultérieures sur les négociations qui ont eu lieu et sur la conduite que le gouvernement a tenue dans cette affaire. J'espère cependant que le moment n'est pas éloigné où je pourrai le faire; j'espère qu'alors vous acquerrez la conviction que le gouvernement ne pouvait en aucun un instant ni la situation grave, presque intolérable, du commerce de la Baltique, ni ses funestes conséquences pour une aussi grande partie de la monarchie, ni enfin l'honneur de la Prusse et de toute l'Allemagne.

Je veux, à cette occasion, faire allusion à une autre circonstance, qui a provoqué ces jours derniers une agitation extraordinaire; je veux parler de la sommation faite par le ministre du pouvoir central pour le département de la guerre, et qui a été reproduite par les feuilles publiques. Cette sommation ne me paraît pas soulever des difficultés aussi grandes qu'on est disposé à le croire. Messieurs, j'ai le ferme espoir que, *pour ce qui concerne cette affaire domestique dans notre patrie allemande, on parviendra à s'entendre sans beaucoup de peine.* Nous continuerons à avancer avec sincerité et dévouement l'unité de l'Allemagne, mais nous éviterons d'un autre côté *toutes les mesures qui pourraient porter atteinte à la dignité et à l'indépendance de la Prusse, si nécessaires pour la force de l'Allemagne.*

SCHLESWIG-HOLSTEIN.

L'armistice entre le Danemarck et la Prusse a été définitivement rompu.

On annonce d'une manière positive que le général de Wrangel entrera dans le Jutland le 6 ou le 7 août. Il espère que jusqu'alors le 9e corps d'armée fédéral sera arrivé dans le Schleswig-Holstein pour protéger ces pays et leur littoral contre les attaques des Danois.

AUTRICHE.

Notre correspondant de Vienne nous annonce, en date du 9 août, que la nouvelle venait d'arriver, dans cette ville, que les troupes autrichiennes étaient entrées à Milan, sans opposition, sous le commandement du général Radetzky.

L'archiduc Joseph, héritier présomptif de la couronne impériale, a été nommé lieutenant-général de l'empire d'Autriche, en remplacement de l'archiduc Jean.

Au commencement de la séance du 28 juillet de l'Assemblée constituante de Vienne, on remarqua une agitation extraordinaire; tous les ministres étaient présens. Le ministre la guerre donna lecture d'une dépêche télégraphique sur une nouvelle victoire remportée en Italie; elle annonçait la défaite de Charles-Albert qui, avec ses troupes, avait dû chercher son salut dans la fuite. En quittant la tribune, le ministre porta un *vivat* en l'honneur de l'armée en Italie; l'Assemblée y répondit par des vivat réitérés.

M. le vice-président Strobach, qui occupait le fauteuil, informa l'Assemblée que le ministre Dobblhoff désirait faire une communication à la chambre. Celui-ci l'informait que le ministère avait fait toutes les démarches possibles pour engager l'empereur à revenir à Vienne. Il donna lecture de la dépêche adressée à ce sujet à S. M., dans laquelle il est dit que pour assurer complétement l'heureux avenir de la patrie, il ne manque que le retour de l'empereur. Si au contraire, ajoute la dépêche, S. M. ne revient pas, le ministère se croira obligé de repousser la responsabilité des conséquences qui pourraient en résulter. La réponse de l'empereur porte: *S. M. ne revendra pas avait qu'elle n'ait acquis la conviction que l'Assemblée délibère avec une entière liberté; que pour le moment elle enverra à Vienne l'archiduc François-Charles.* En conséquence, le ministère propose que l'Assemblée fît parvenir, dans une adresse, la déclaration formelle à S. M. que la libre action de l'Assemblée est assurée, et qu'elle transmît cette déclaration à S. M. par une députation à envoyer à Inspruck. Cette proposition du ministère fut approuvée à l'unanimité et sans discussion; M. Hagenauer insista sur la prompte rédaction de cette adresse par le bureau, qui la communiqua immédiatement aux sections.

M. Dobblhof, ministre de l'intérieur, a fait publier le 8 août, à Vienne, que la députation qui était partie le 30 pour Inspruck, a été très bien accueillie par l'empereur, et que S. M. accompagnée de S. A. I. l'archiduc François Joseph retournera le 12 dans sa capitale, et que les autres membres de la famille impériale, y arriveront le lendemain.

La nouvelle était arrivée à Vienne que la ville de Hamburg était bloquée par les Danois.

PAYS-BAS.

On sait maintenant que M. le ministre Lightenvelt est à Maestricht en qualité de commissaire extraordinaire, adjoint au gouverneur pour les affaires du Limbourg. Le ministre travaille activement avec les autorités. Voici une publication faite par le gouverneur en suite des instructions apportées par M. Lightenveldt:

Publication.

Le gouverneur du duché de Limbourg

Porte à la connaissance des habitans de cette province, conformément aux ordres qu'il a reçus du gouvernement central,

Qu'une résolution prise le 19 juillet 1848 par l'assemblée nationale de Francfort semble faire penser à beaucoup de personnes que la séparation du duché d'avec les Pays-Bas est un fait accepté et reconnu;

Qu'une pareille idée peut avoir pour résultat de troubler la tranquillité et de faire méconnaître l'autorité légale;

Que S. M. le roi des Pays-Bas est obligé par la loi fondamentale, le serment qui a été prêté aux traités, à gouverner le Limbourg conformément aux lois du pays et à conserver l'intégrité du territoire du royaume;

Que la position légale du Limbourg, qui a existé déjà depuis huit années consécutives, et qui a été généralement reconnue, ne doit ni peut être supprimée qu'avec l'assentiment du roi et avec l'approbation du pouvoir législatif.

Limbourgeois,

Il résulte de cet état de choses que l'autorité légale du roi doit être respectée.

Restez donc tranquilles, soumettez-vous à l'ordre et à la loi. Votre intérêt bien entendu et le salut du Limbourg l'exigent.

Les troubles et la violence n'ont jamais produit le bonheur d'un pays ou d'une ville, mais ont toujours abouti à la perdition et à des maux innombrables.

Attendez en conséquence avec calme et tranquillité, et les yeux sur les traités existans, que l'avenir soit réglé par les hautes parties; et soyez tous prêts à vous opposer à toute attaque violente à laquelle les personnes, les propriétés ou les autorités légales seraient en butte.

Tout en observant la discipline la plus sévère, la force militaire de l'état aura réprimer énergiquement chaque infraction à l'ordre et à la tranquillité, de même que chaque attentat à l'autorité légale. Sa mission ne consiste pas à porter la guerre dans ces contrées, mais uniquement à faire respecter l'action des lois et la sécurité de vous tous.

Et pour que personne n'ignore ce qu'il doit savoir, nous ordonnons que la présente, imprimée en forme de placard, soit affichée dans toutes les villes et communes du duché, par les soins des administrations locales, et qu'il en soit publiquement donné lecture aussitôt après la réception, ainsi que le dimanche suivant.

Maestricht, le 28 juillet 1848.

E. VAN MERLWEN.

On écrit du Limbourg, 31 juillet, à la *Gazette d'Aix-la-Chapelle*:

« Un détachement de troupes hollandaises est entrée hier à Heerlen et a exigé qu'on enlevât tous les drapeaux allemands. On a ouvert de force l'église pour retirer le drapeau qui flottait sur la tour. Ce qui a eu lieu à Heerlen, se répétera dans tout le duché.

ESPAGNE.

D'après les derniers bulletins du capitaine-général de la Catalogne, Cabrera a peu de succès dans les montagnes de Tagamanem, qu'il n'ose pas quitter. Près de San-Magin, les trabucaires carlistes ont été délogés de leurs positions.

Le ministre des affaires étrangères de Russie a communiqué la circulaire suivante aux légations de Russie en Allemagne:

« Depuis quelque temps la presse allemande, dont l'animosité contre la Russie semblait s'être un moment ralentie, recommence à s'occuper de nous, et les mesures que le soin de notre sûreté nous a forcés de prendre sur notre frontière donnent lieu aux suppositions, aux commentaires les plus étranges et les plus fondusmes.

« Le langage tenu à ce sujet dans les assemblées et chambres législatives de l'Allemagne, quoique moins outré et moins affirmatif, porte cependant l'empreinte des mêmes préoccupations.

« Mes précédentes communications au sujet de l'attitude politique et militaire de l'empereur vous ont mis suffisamment au courant des véritables intentions de S. M., ainsi que s'il ne nous convenait pas de vous transmettre à cet égard de nouveaux détails.

« Vous savez, monsieur, que, des l'origine des événemens qui ont bouleversé le centre de l'Europe, l'empereur n'est trace une ligne de conduite dont jamais il ne s'est dévié un seul instant; celle de ne s'immiscer d'aucune façon dans les affaires intérieures des pays qui voudraient modifier leur organisation, de laisser les peuples parfaitement libres de se choisir sans contrainte de la part aux expérimentations politiques et sociales qu'ils voudraient faire, de n'attaquer aucune puissance qui ne l'aurait point intentée attaque; mais de repousser absolument toute atteinte à sa propre sécurité intérieure, et de veiller à ce que l'équilibre territorial, s'il était rompu ou modifié quelque part, ne le fût point au détriment de nos intérêts légitimes. Tel a été jusqu'à ce jour, et tel il restera suivi par l'empereur, tel est celui qu'il suit encore.

« Mais tout en se renfermant dans ce système passif et expectant, S.M. ne pouvait pourtant rebutantsement tenir pour nous à toutes les conséquences qui pouvaient en germer un et de si nombreuses mutations introduites dans l'ordre de choses qui a jusqu'ici régi l'Europe, non plus qu'à l'esprit si hostile qui, avec la fièvre des changemens, s'est amentié manifeste contre nous dans toute l'Allemagne.

« En effet, ce grand pays venait à peine de poser les termes du problème de son unité, que sa première pensée en a été une d'extension des limites de la confédération, son premier cri un cri de guerre.

« Dans les réunions préparatoires au parlement national de Francfort, dans les clubs, dans les brochures et dans les journaux, la guerre contre la Russie a été proclamée comme une des nécessités de l'époque.

« Pour la faire, on a prêché ouvertement l'alliance offensive et défensive de l'Allemagne avec la France.

« On a été jusqu'à revendiquer, au nom de la grande nationalité allemande nos provinces de la Baltique.

« L'ancienne Pologne devait être rétablie, dans ses limites de 1772, pour servir d'éternelle barrière à l'Europe contre ce qu'on appelait l'envahissement russe.

« A toutes ces provocations et à tant d'autres que je passe sous silence, sont venus se joindre des actes d'hostilité plus directe. Est-il besoin de rappeler l'accueil fait aux réfugiés polonais et le passage sans gêne et sans entrave de leur, aux frais même des gouvernemens d'Allemagne, à ces bandes d'émigrés qui arrivaient de France avec la devise avoué d'apporter sur notre territoire le ravage et l'insurrection?

« Et si nous avions cherché effectivement des prétextes d'agression, n'y avait-il pas dans ce seul fait plus qu'un prétexte de ce genre?

« Bientôt nous guerre regrettable intentée à une monarchie du Nord dont nous avons garanti l'intégrité et dont le maintien importe à l'équilibre de l'Europe, est venue, par les complications inévitables, nous en faire ensuite donner lieu et par les idées d'ambition maritime qu'y rattachait l'opinion populaire, menacer de porter atteinte à la paix générale, au commerce et aux intérêts des politiques territoriales de la Baltique.

« En même temps, l'insurrection du grand-duché de Posen et l'état de la Gallicie pouvaient compromettre gravement la tranquillité intérieure de nos propres provinces.

« En présence de pareilles chances et surtout de pareilles dispositions, la prudence le plus vulgaire commandait de se prémunir.

« Nous avions donc rapprochés notre armée de la frontière pour être en mesure de parer à tous les dangers qui pouvaient se présenter dès ce moment, comme à tous ceux que la situation toujours très pénible de l'Europe peut nous faire apprehender ultérieurement.

« Mais notre système est si bien purement un de défense et de précaution.

« Dans notre pensée, il n'a jamais eu, il n'a encore, à aucun qu'il est, aucune autre signification.

« Au lieu de l'envisager sous ce point de vue et de s'avouer intérieurement que si nous avons été obligés d'armer, la cause principale en est aux provocations réitérées et inconsidérées, les journaux allemands ont mieux aimé supposer des idées d'agression. Chaque jour, dans la presse allemande, les rumeurs les plus absurdes, les calomnies les plus odieuses sont articulées à notre charge.

« Plus d'une fois déjà dans les journaux on a fait passer la frontière à nos troupes, qui n'avaient pas bougé de leurs cantonnemens.

« Il nous est de desirer inutilement qu'on ne nous prête, par d'étranges, pas de soulèvement, dans les pays allemands ou slaves, que nous n'avons favorisé sous main par notre or ou par nos agens.

« L'hostilité qu'on nous suppose contre l'Allemagne est précisément en raison de celle qu'on ressent, ou du moins qu'on cherche à inspirer contre nous à l'Allemagne et à ses princes.

« Si, au lieu de nous attribuer des sentimens haineux que nous n'avons pas, et de se livrer sur nos prétendus desseins à des conjectures qui n'ont point de base, on réalisait bien se représenter ce qu'il nous importe, on se ferait une idée plus juste et plus vraie du present; on verrait que ces ennemi, qu'on a rêvé si gratuitement, dont on se fait comme à plaisir un fantôme, et contre lequel une guerre nationale est, dirons, de nécessité, toujours est, comme il l'est encore, si seulement l'Allemagne le veut bien, animé de sentimens aussi bienveillans que désintéressés envers elle.

« Quel doute, en effet, l'Allemagne a-t-elle en à se plaindre de nous? Quand avons-nous formé des projets contre son indépendance? Quand l'avons-nous menacée sérieusement d'invasion? Quelle partie de son territoire avons-nous pris ou convoitée?

« Pendant tout le temps qu'a duré sur le continent la domination oppressive d'un conquérant, la Russie a versé son sang pour son intégrité et son indépendance.

« Le territoire russe était délivré depuis longtemps, qu'il continuait à suivre et à soutenir ses alliés allemands sur tous les champs de bataille de l'Europe. Plus récemment, en 1813, quand les armées russes sont arrivées à la rive droite du Rhin, nous avions mis à leur disposition nos forces morales et militaires. Durant cette longue paix de 33 ans, dont l'esprit remuant de la génération actuelle est si mécontent parce à vouloir les bénir, nous n'avons pas mais cessé de nous appliquer à recommander et à maintenir en Allemagne la concorde et l'unité,—non pas sans doute cette unité matérielle, telle que la rêve aujourd'hui une démocratie avide de centralisation et d'uniformité, et qui, si elle pouvait se réaliser comme l'ont conçue des théories sublimes sans, mettrait tôt ou tard infailliblement l'Allemagne en état de guerre avec tous les états voisins, — mais l'unité morale et intellectuelle, celle qui, dans les intentions dans toutes les questions politiques que la confédération germanique avait à traiter en débats.

« C'est à maintenir cette union, c'est à resserrer les liens qui attachent les gouvernemens allemands les uns aux autres, qu'à vise uniquement notre politique, parce que nous voulons la paix européenne, et qu'à nos yeux la garantie la plus sûre de cette paix a toujours résidé dans l'union intime de tous les gouvernemens qui composent la confédération germanique.

« Ce que nous voulions à cette époque, nous le voulons encore aujourd'hui.

« Malgré les diffs et l'outrage, on n'a pas réussi à changer nos dispositions. A travers les déclamations furibondes, nous savons distinguer entre les hommes d'ordre et les insensés, et les ennemis de l'ordre et de la prudence matérielle. Nous faisons la part de l'ivresse et de l'exaltation momentanées, amenées par tant d'événemens si inattendus, si bouqueu, si en dehors de toutes les espérances comme de toutes les prévisions.

« Aujourd'hui, comme toujours, loin de désirer le trouble, loin de chercher à semer la division, nous ne souhaitons autre chose à l'Allemagne que l'accord entre les gouvernemens et les peuples, accord si essentiel pour le préserver des complications qui peuvent lui venir du dehors, comme des dangers immenses que récèle sa propre situation intérieure.

« Nous pouvons avoir des doutes et nos appréhensions sur le résultat de la grande expérience qu'elle tente en ce moment pour donner à son nationalité un plus grand degré de force et de cohésion, mais ces doutes et ces appréhensions n'ont jamais dépassé les limites du for intérieur de nos opinions privées.

« Nous ne demandons pas mieux que de nous voir bientôt rassurés; et si en effet l'Allemagne parvient à résoudre le problème de son organisation, sans préjudice pour sa tranquillité intérieure, sans que les nouvelles formes de son existence nous soient de nature à inquiéter le repos des autres états, nous nous en féliciterons sincèrement, par les mêmes motifs qui nous faisaient désirer de la voir forte et unie sous ses anciennes formes publiques.

« Telles étant nos dispositions, toutes de paix et de conciliation, nous ne pouvons que déplorer qu'on y répondu par des sentimens si contraires.

« Si nous n'avions qu'à repousser les imputations de la fection démagogique, nous ne nous en occuperions pas, et nous nous garderions d'y attacher plus d'importance qu'elles n'en méritent. L'attention bien différente de cette fraction de l'Allemagne est d'avoir à admettre toute bonne intention de notre part et de brouiller à tout prix nous pays avec nous, pour y amener par la guerre une confusion qu'elle espère exploiter au profit de ses desseins anarchiques.

« Comme il y a chez elle peu de parti pris de nous refuser justice, et qu'il est inutile de chercher à convaincre qui ne veut pas se laisser convaincre, nous nous bornerons à leur opposer le silence, abandonnant au temps le soin de faire toucher tous les faux bruits, toutes les calomnies qu'ils répandent.

« Mais à côté des démagogues, il y a les gens de bonne foi, qui par ignorance ou crédulité, acceptent sous défiance et sans examen les fausses impressions qu'on leur donne et jouent ainsi sans le savoir le jeu du parti révolutionnaire.

« A force d'agir sur leur imagination, de mouver leurs soupçons, d'exalter leurs craintes, on amène ainsi des hommes, qui ne voient pas plus loin que ce que de leur intérêt, serait, à vrai dire, une monstruosité, et les précipiter, comme il n'est arrivé que trop souvent, dans l'abîme d'un mal réel pour en éviter un imaginaire.

« Ceux-ci ne sont le parti ultra-démocratique, et c'est là ce qu'il faut, s'il est possible, prévenir. Il appartient des hors aux gouvernemens que leurs rapports diplomatiques avec nous permettent de politiques de leurs peuples, sur nos intentions véritables, il est de devoir des hommes d'état, des membres éclairés des assemblées ou des chambres législatives, de tous ceux enfin en qui la modération et les doctrines réformatrices s'allie au desir de conserver à leur pays les bienfaits de l'ordre public et ceux du principe monarchique, d'user de leur légitime influence pour travailler à redresser sur le compte de la Russie les préjugés de l'opinion populaire et pour l'empêcher de s'égarer dans une voie qui conduirait tôt ou tard à des malheurs inévitables.

« Longueur vous charge apparemment, monsieur, de leur faire sentir cette nécessité, en omettant, pour agir sur leurs convictions, des considérations et réflexions qui précèdent. Répétez-leur, faites bien entendre à toutes les personnes qui ont à traiter les affaires avec la société vous ont mis en relations familières, que les intentions de l'empereur à l'égard de l'Allemagne sont et demeurent franchement pacifiques; que nos armements n'ont point pour objet des invasions stérilement défensive, celle de nous tenir en mesure de faire face à l'un des mille cas imprévus qu'il n'est donné à personne de déterminer dans l'état de profonde obscurité et de fermentation où actuellement plonge le monde; qu'en ce qui concerne l'Allemagne plus particulièrement, tant qu'elle ne nous attaquera pas, tant que la confédération, telle nouvelle forme qu'on lui ait donnée, ne nous en fera point violence, et ne cherchera pas à étendre forcément sa circonscription territoriale ou ses compétences légitimes au-delà des bornes que lui assignent les traités qui l'ont constituée, l'empereur respectera sans aucun prétexte intérieure et ne songera pas à sortir de l'attitude qu'il a adoptée jusqu'à ce jour.

« En vous acquittant de ces directions, vous rendrez bien digne service à la cause sacrée dont vous vous trouvez accrédité, communication et copie de la présente dépêche.

« Signé: NESSELRODE. »

Dans le consistoire secret du 3 juillet dernier, tenu à Rome, Pie IX a prononcé, à propos du concordat passé entre le Si-Siège et la Russie, une allocution d'où nous extrayons le passage suivant:

« En ce jour, nous vous annonçons quels fruits ont produit, par le secours de Dieu, nos sollicitudes et nos soins dans cette grande affaire de l'église catholique. Et d'abord, vous tous faisons part, vénérables frères, de ce qui est pour notre cœur une souveraine consolation: dans ce consistoire même, nous pouvons rendre la joie, au sein de cet empire, (la Russie) à plusieurs églises du Rite latin misérablement affligées par une longue vexatoire et les conflits de digni pitoyeux. Bientôt nous pourrons également, soit dans cet Empire, soit dans le royaume de Pologne, pourvoir des églises depuis longtemps vacantes et leur donner des Pontifes qui s'efforcent de conduire dans la voie du salut le troupeau remis à leur garde. Et, de plus, le rétablissement de la ville de Kherson un nouveau Siége épiscopal sera érigé, avec son collége de Chanoines et son séminaire, suivant la loi du concile de Trente, et avec un suffragant dans la ville de Saratow; les six autres Diocèses du Rite latin déjà existants dans l'Empire seront circonscrits par de nouvelles limites, comme vous le feront connaître les lettres apostoliques que, selon l'usage, nous avons ordonné de publier sur ce sujet. Quant aux Diocèses du royaume de Pologne, aucun changement n'aura lieu dans leur circonscription, qui doit être maintenue, aux termes des lettres apostoliques du 30 juin 1818, de notre prédécesseur Pie VII, d'heureuse mémoire. Nous avons mis tous nos soins à assurer aux Evêques la plénitude et entière administration des choses ecclésiastiques dans leurs diocèses respectifs, afin que, suivant le devoir de leur charge pastorale, ils aient la puissance de protéger la Foi, d'exciter le zèle pour la discipline ecclésiastique, de former les fidèles à la religion et à la piété, de régler leurs mœurs, et de remplir à l'égard des jeunes gens, surtout de ceux qui sont appelés à devenir le partage du Seigneur, les prescriptions sages, et pleines de prévoyance du Concile de Trente, les portant ainsi à toutes les vertus, les instruisant dans tout ce qui est bon, les élevant dans les saintes doctrines, imprimant à l'Académie ecclésiastique une sage direction et exerçant sur elle une surveillance vigilante. Comme dans cet Empire se trouvent des Catholiques de rites divers, ceux d'entre eux qui n'ont point d'évêques de leur propre rite sont par la même, personne ne l'ignore, sous la juridiction de l'évêque latin, et doivent recevoir de lui ou des prêtres approuvés par lui les sacrements divins et les autres secours spirituels. Cependant le nombre des Arméniens catholiques dépourvus d'évêques de ce rite étant fort grand dans le diocèse de Coméniste et dans le nouveau diocèse de Kherson, Nous avons voulu pourvoir d'une manière plus particulière à leurs besoins spirituels. C'est pourquoi il a été établi que, jusqu'à ce qu'ils aient un évêque propre, non seulement on observera à leur égard ce qui prescrit le Ch. IX du IVe Concile de Latran, mais